

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2014

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – POLASTRO Maryse – IZQUIERDO Françoise (Adjoints)
BUCHAUT Romain – ROUANET Christian – BELOTTI Michel – BENLAKHLEF Omar – CHARRASSE Véronique –
GOMEZ Jacqueline – VANPARYS Odette

Absents Excusés : RENUCCI Thierry – SALIGNAC Elisabeth

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente :
APPROUVE à l'unanimité.

Le sujet n°5 n'étant pas porté à l'ordre du jour, par 1 voix CONTRE, 10 voix POUR, le Conseil **ACCEPTE** de le traiter

1. **Avis pour adhésion au SMED des Communes de Lançon de Provence, La Fare les Oliviers, Coudoux, Velaux, Ventabren**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil **EMET un Avis Favorable à l'adhésion au SMED 13** des Communes de Lançon de Provence, La Fare Les Oliviers, Coudoux, Velaux et Ventabren.

2. **Demande de partenariat par l'Association ASAM Provence pour projet d'action humanitaire d'alimentation en eau potable et assainissement (implantation d'un village à Madagascar)**

Après avoir pris connaissance du dossier de l'ASAM Provence à Vinon sur Verdon pour une demande de partenariat pour cofinancer (à minimum 5%) une action humanitaire pour la réinsertion de famille en grande précarité en milieu agricole d'Antananaviro à Madagascar, le Conseil à l'unanimité des membres Présents,

- **ACCEPTE** de cofinancer à hauteur de 5% soit 600.00 € (six cent euros) le projet humanitaire en partenariat avec l'ASAM Provence (Aide aux Sans Abris Madagascar) et l'Agence de l'Eau RMC pour la création de point d'eau et d'assainissement en accord avec la Loi Houdin.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3. **Projet MEGASOL (tranche1) – Approbation du Bail Emphytéotique entre le CEA, l'ONF, la Commune et du bail de sous location y afférent**

Après avoir pris connaissance :

*du bail emphytéotique à passer entre le CEA, l'ONF et la Commune (tranche MEGASOL 1) pour la mise à disposition au profit du CEA de terrains boisés communaux d'une superficie de 5ha 11a 42ca situés à Sainte Cartier ;

*du bail de sous location en découlant au profit de la Centrale Solaire de la Durance, exploitant du projet

Par 1 Voix CONTRE, 10 POUR, le Conseil

- **APPROUVE** les termes du bail emphytéotique à passer entre le CEA, l'ONF et la Commune pour une période de 25 ans
- **APPROUVE** en qualité d'intervenant les termes du bail de sous location à passer entre le CEA et la Société « Centrale Solaire de la Durance »
- **AUTORISE** M. le Maire à consentir les servitudes de passage et à signer les actes à intervenir à l'étude de Maître Lassia, Notaire à Peyrolles en Provence

4. **Demande de convention de servitude formulée par ERDF pour projet d'alimentation électrique (HT) pour la Centrale Solaire Durance (MEGASOL)**

Après avoir examiné la convention de servitude proposée par ERDF et le tracé des ouvrages pour le projet d'Alimentation en Haute Tension (câble souterrain sur 328 mètres sur les parcelles cadastrées Section AA n°182 et 201) pour la Centrale Solaire de la Durance (MEGASOL 1)

Par 1 Voix CONTRE, 10 POUR, le Conseil

- **ACCEPTE** la Convention de Servitude à passer entre ERDF et la Commune pour la pose d'un câble Haute Tension Souterrain sur les parcelles communales cadastrées AA n°182 et 201
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention de servitudes et tout acte y relatif

5. Protocole d'accord entre Pays d'Aix Habitat et la Commune – Opérations Immobilières

Après avoir pris connaissance du protocole d'accord ayant pour objet la mise en place d'un partenariat entre Pays d'Aix Habitat et la Commune pour :

- La reconstruction de l'îlot de la Poste (logements sociaux et divers locaux)
- Acquisition de l'immeuble Li Cardelino
- Gestion du parc l'ensemble immobilier

Par 1 Voix CONTRE, 10 POUR, le Conseil

- **APPROUVE** le protocole d'Accord – Opérations Immobilières entre Pays d'Aix habitat et la Commune
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le dit protocole et tous documents y relatifs

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.